

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1110030: entreprises de montage de ponts et charpentes métalliques

En vigueur au 01/07/2008 (Dernière actualisation de la page 17/01/2014)

Ce sous-secteur n'est pas une Sous-commission paritaire officielle (SCP). Cependant, les données de salaire ci-dessous sont reprises dans les CCT's sectorielles de la Commission paritaire officielle (CP 111).

Ce barème n'est pas applicable aux entreprises qui ressortissent à la commission paritaire de la construction et dont l'activité principale est la location de services et/ou de matériel pour l'exécution de tous travaux de levage, ou l'exécution de tous travaux de levage.

1. SALAIRES: MAJEURS

1.1. REGIME (sur base hebdomadaire): 37h

Les salaires de base sont appliqués dans l'atelier et pour les déplacements, les salaires effectifs (= les salaires de base, majorés d'environ 18% à titre de prime de risque) au chantier.

1.1.1. SALAIRES HORAIRE: BASE

Classe	Limites salariales	
	Min.	Max.
I Manoeuvre ordinaire en formation	10.7620	11.1896
II Manoeuvre d'élite	11.0046	11.4416
III Manoeuvre spécialisé	11.3142	11.9999
IV Manoeuvre spécialiste d'élite	11.5901	12.3275
V Spécialiste d'élite	11.8512	12.6372
VI Manoeuvre qualifié	12.2517	12.8616
VII Qualifié d'élite	12.4552	13.1893
VIII Qualifié d'élite	12.7646	13.5775
IX Brigadier	12.8678	13.6686
X Contremaître	13.6078	14.4637

1.1.2. SALAIRES HORAIRE: EFFECTIF

Classe	Limites salariales	
	Min.	Max.
I Manoeuvre ordinaire en formation	12.7129	13.2046
II Manoeuvre d'élite	12.9830	13.5229
III Manoeuvre spécialisé	13.3562	14.1752
IV Manoeuvre spécialiste d'élite	13.6840	14.5729

V Spécialiste d'élite	13.9964	14.9522
VI Manoeuvre qualifié	14.4788	15.2008
VII Qualifié d'élite	14.7307	15.6074
VIII Qualifié d'élite	15.0856	16.0684
IX Brigadier	15.2252	16.1960
X Contremaître	16.1262	17.1366

2. SALAIRES: MINEURS

(% du salaire de l'ouvrier majeur de la catégorie professionnelle à laquelle les intéressés appartiennent)

Age	
<16	75%
16	80%
16,5	85%
17	90%
17,5	95%
18	100%